

prise que les propriétaires ou les administrateurs d'un chemin de fer?

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'attache beaucoup de poids aux opinions qu'émet mon honorable ami; mais la direction de l'opinion publique favorise évidemment les projets en discussion. Or, cette direction ne date pas d'hier; cette tendance s'est développée peu à peu depuis un grand nombre d'années. L'opinion publique, en somme, tend à élargir et non à restreindre les fonctions du Gouvernement dans l'administration des affaires publiques. Il faut prévoir l'avenir. Le Gouvernement doit avoir assez confiance en lui-même pour croire qu'il est en mesure de surveiller l'administration de ces entreprises et qu'il pourra s'assurer les services de fonctionnaires aptes à les gérer avec autant de succès que les particuliers. A tout événement, quand bien même le Gouvernement ne réussirait pas aussi bien que les particuliers sous ce rapport, les bénéfices que retirera le public de la nationalisation compenseront amplement les déficiences qui pourraient se produire dans l'administration.

Je le répète, ce problème est sur le tapis depuis des années, c'est-à-dire la question de venir en aide à ces chemins de fer de temps à autre, afin de leur permettre de compléter leurs réseaux et de fournir un excellent service au public. Le Gouvernement est donc d'avis que le moment est arrivé de cesser de fournir ces secours périodiques et de poser le principe que, si l'Etat est obligé de fournir les fonds, le peuple a le droit de jouir des bénéfices que comporte la nationalisation de ce réseau.

J'ai suivi attentivement, comme je le fais toujours, les observations de l'hon. député de Carleton (N.-B.) (M. Carvell), mais je reste convaincu que le moyen que nous proposons est celui que les circonstances exigent et que le public demande, si nous voulons empêcher que cette compagnie ne soit déclarée insolvable.

M. CARVELL: Je n'ai pas l'intention de reprendre tout le débat; je me bornerai à réfuter brièvement les principaux arguments invoqués par le ministre des Finances. Il dit qu'à tous les ans nous sommes appelés à payer une somme considérable; je l'admets.

L'hon. sir THOMAS WHITE: L'honorable député a dit que nous l'avons fait pendant cinq années consécutives; c'est à peu près exact.

M. CARVELL: J'ai dit qu'en continuant à faire des prêts au Nord-Canadien le Gou-

[M. Carvell.]

vernement pourrait s'en tirer avec une somme annuelle de 15 ou 20 millions de dollars par année, mais que si l'Etat entreprend d'exploiter le réseau, il lui faudra faire une dépense annuelle de 50 millions. L'Intercolonial est un chemin de fer de l'Etat; il dessert un territoire avantageux; il est aussi mal administré qu'un chemin de fer peut l'être, et l'Etat ne retire aucun intérêt sur les sommes dépensées.

Le ministre des Chemins de fer prétend avoir eu un excédent d'un million ou deux, l'an dernier, mais la plus grande partie de ces recettes provient du trafic qu'il a fait pour le compte de l'Etat, de sorte que tout se résume à une question de comptabilité. Les millions qui ont servi à la construction de la ligne ne rapportent aucun intérêt et nous devons dépenser de nouveaux millions tous les ans pour l'entretien et l'exploitation du réseau. Je suis certain que l'Intercolonial nous coûte plusieurs millions de dollars tous les ans. La même chose arrivera si l'Etat prend possession du réseau du Nord-Canadien; l'Etat devra dépenser tous les ans non pas 15 ou 20 millions, mais 50, 60 ou 70 millions.

Mon honorable ami a parfaitement raison de dire qu'il existe en Canada, surtout dans l'Ontario, un sentiment très prononcé en faveur de la nationalisation. L'expérience en a été faite à l'égard de plusieurs services d'utilité publique, mais un service d'utilité publique exploité par l'Etat et aussi sagement et aussi pratiquement administré qu'une entreprise privée, est une chose qui me reste encore à voir.

J'ai dit quelques mots, cet après-midi, du service téléphonique au Manitoba. Le Gouvernement de cette province a entrepris ce service dans des circonstances extrêmement favorables. Le ministre sait-il qu'il n'y a pas un autre endroit au Canada où l'on a payé pour le téléphone des prix aussi exorbitants que ceux que les Manitobains paient pour un service très inférieur? Le service du téléphone au Manitoba coûte de 50 à 75 pour 100 plus cher que dans les Provinces maritimes, où ce service est fait par des compagnies privées. Tous les services d'utilité publique au Canada coûtent plus cher lorsqu'ils sont exploités par l'Etat. Nous cherchons à introduire ici des systèmes qui ont donné d'assez bons résultats dans les vieux pays. Dans les grandes villes d'Europe, les tramways et d'autres services publics ont été exploités avec succès par l'Etat. Malgré tout cela, nous n'endurerions pas deux jours un service comme celui que l'on trouve dans ces grandes villes.